

1. Objet

Cette procédure a pour but de définir les dispositions prises par la Coopérative Agricole de Bonneval Beauce et Perche pour expédier les céréales par camion ou par train.

2. Domaine d'application et responsabilités

Cette procédure s'applique au personnel des silos (chefs de dépôts, magasiniers, conseillers, remplaçants, intérimaires).

Le responsable qualité et responsable exploitation-logistique sont chargés de faire respecter les dispositions du contenu.

3. Définitions

4. Informations complémentaires

Documents de référence : Norme ISO 9001 chapitre 8.5 "production et prestation de service"

Référentiel d'audit CSA-GTP

Exigences de nettoyage minimum requis pour le transport des intrants à destination de l'alimentation animale et humaine (liste IDTF)

Consignes de sécurité et fiches réflexe

5. Diffusion

1	SQ	1	DG	30	SILOS		INF	1	EXE		DEV		ENT
	DAF		APP	1	CER	1	LOG		SEM				

6. Modification

26/08/09 Création sous référence PR 7.5-9

Indice 00

16/05/11 Mise en commun de la procédure applicable à la coopérative et à la SAS SENAP

Indice 01

18/02/15 Harmonisation des systèmes qualité dans le cadre de la fusion

Indice 02

01/07/17 Prise en compte des exigences de la norme version 2015

Indice 03

Nom :	S. MAUPOU
Visa :	SM

RÉDACTION

Nom :	N. MARTIN
Visa :	NM

VALIDATION

Nom :	G. RIVET
Visa :	GR

APPROBATION

magasinier

magasinier

exécution

magasinier

transporteur

magasinier

magasinier

magasinier

transporteur

magasinier

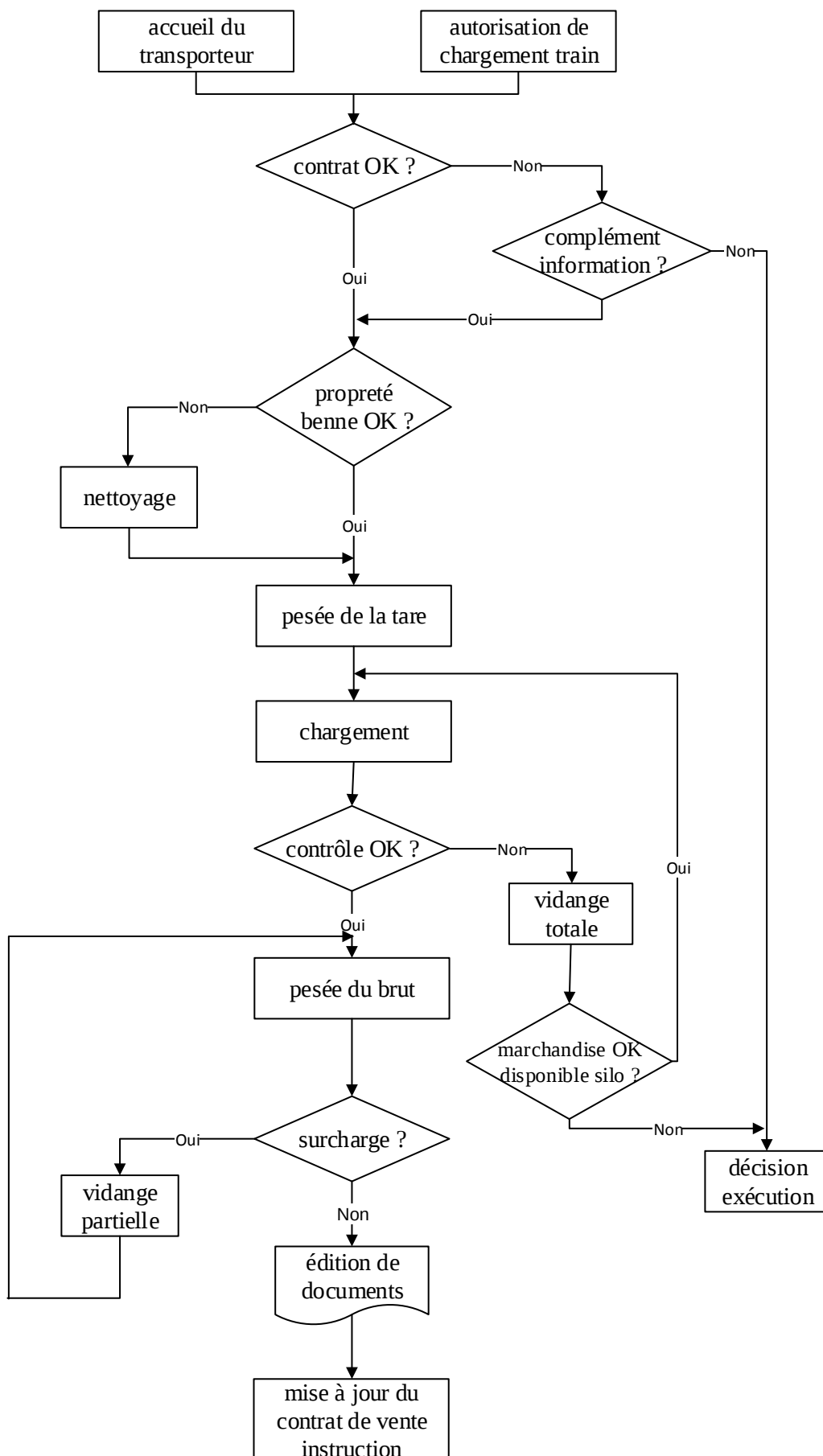
magasinier

magasinier

transporteur

magasinier

magasinier



IN 8.5-10-1
IN 8.5-10-2
PR 9.1-1

IN 8.7-1-2
ticket de bascule
et bon de vente
client stock
collecte -
bon de vente
client stock
collecte, relevé de
wagon et bon de
réception de
l'agréeur